

6 Société et Culture

**Sécurité sociale/Clôture des négociations tripartites sur la branche vieillesse, hier
L'âge de la retraite proposée à 63 ans**

F.S.L.
Libreville/Gabon

C'est l'une des nouvelles ayant sanctionné la tenue, depuis le 30 octobre dernier à la Chambre de commerce de Libreville, des assises entre représentants de l'administration publique, des confédérations patronales et syndicales au sujet de la revalorisation des paramètres de calcul de la pension-retraite.



Le ministre d'Etat à la Protection sociale, Paul Biyoghe Mba, procédant à la clôture des négociations tripartites sur la branche vieillesse.

ministère de la Protection sociale, en collaboration avec la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale), la Cnmags (Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale), la CPPF (Caisse des pensions et des prestations familiales des agents de l'Etat) et du Fnas (Fonds national d'aide sociale). Avec pour objectif de parvenir à harmoniser les points de vue de toutes

les parties à ces travaux sur de nouveaux paramètres de calcul de la pension, de manière à garantir des lendemains moins douloureux aux retraités, et de procéder au toilettage de notre régime de sécurité sociale, vieux de plus 40 ans. L'une des grandes annonces de cette rencontre est l'âge de départ à la retraite, tant au secteur public que privé, qui a été



Salle comble à la clôture des travaux.

proposé de manière consensuelle à 63 ans, et la durée d'immatriculation à 25 ans. Pour le ministre d'Etat en charge de la Protection sociale, Paul Biyoghe Mba, l'actualisation de ces paramètres s'impose par la nécessité d'une revalorisation de la retraite. « Ceci pour le bien de nos compatriotes qui ont vu leurs pouvoirs d'achat se dégrader signi-

ficativement au fil des ans. Une situation qui les expose à une plus grande précarité », a-t-il déclaré. En présence, notamment, de son ministre délégué Jonathan Ndoutoume Ngome, et du directeur général de la CNSS, Dr Nicole Assélé, le membre du gouvernement a souligné toute la disponibilité de l'Etat à apprécier l'ensemble de ces propositions dans leur ensemble.

Ici et ailleurs

• Agir pour le Gabon
Dr Alphonse Louma rebelote



Le Dr Alphonse Louma a été reconduit à la tête de l'Organisation non gouvernementale (ONG) de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, "Agir pour le Gabon". C'était au cours d'une assemblée générale organisée à la Chambre de commerce de Libreville, samedi dernier. Cette rencontre marquait également la célébration des 23 ans d'existence de cette ONG. Occasion pour ses responsables de faire le bilan des activités menées durant cette période, et d'imaginer des scénarii pour la redynamisation de son fonctionnement. L'on retiendra qu'en 23 ans, les principaux événements qui ont marqué l'engagement de l'ONG ont été l'animation des campagnes d'information et de sensibilisation au sein des établissements scolaires et universitaires. Le président reconduit a saisi cette opportunité pour saluer le dévouement et l'esprit de sacrifice des acteurs de "la vraie société civile gabonaise". Avant de s'approprier cette célèbre citation de l'Afro-Américain Malcolm X : « si vous ne vous levez pas pour quelque chose, vous tomberez pour n'importe quoi. » Une manière d'appeler l'ensemble des Gabonais à se lever pour combattre la pauvreté, l'alcoolisme et la toxicomanie. Car, « refuser de le faire, c'est prendre le risque pour soi ou pour ses proches, d'être un jour victime d'un braqueur affamé, d'un conducteur ivre ou d'un drogué en pleine crise », a conclu le Dr Alphonse Louma.

Paramètres de calcul de la pension-retraite

Secteur privé		Secteur public	
Age de départ à la retraite	: 63 ans	Age de départ à la retraite	: 63 ans
Durée d'immatriculation	: 25 ans	Durée d'assurance maximum	: 30 ans
Durée d'assurance maximum	: 25 ans	Durée minimum d'assurance	: 15 ans
Durée minimum d'assurance	: 15 ans	Salaire de référence	: dernière solde de base avant la retraite
Salaire de référence	: 5 dernières années	Retraite proportionnelle	: à partir de 10 ans de cotisations
Retraite proportionnelle	: à partir de 15 ans de cotisations	Assiette de cotisations	: solde de base de l'agent
Assiette de cotisations	: inchangée	Plafond mensuel soumis à cotisations	: 1 million 122 mille F.CFA
Plafond mensuel soumis à cotisations	: 2,5 millions FCFA	Taux de cotisations	: 23% dont part patronale 16% à compter de janvier 2018, part salariale 7%, puis 8% dès l'autonomisation effective de la Caisse de pensions et de prestations familiales (CPPF).
Taux de cotisations	: 9,5% dont part patronale 5,5% à compter de janvier 2018, puis 6% à partir de 2020. Et la part salariale à 4%	Taux de remplacement	: minimum 30%, maximum compris entre 70% et 75% à la date effective de l'autonomisation de la CPPF.
Taux de remplacement	: 50%	Indexation des pensions à l'inflation	: à partir de 2025
Indexation des pensions à l'inflation	: à partir de 2025	Frais de gestion	: inférieurs ou égaux à 15% des cotisation conformément aux recommandations de la Ci-pres (Conférence inter-africaine de la pré voyance sociale).
Taux de cotisations des gens de maison	: 6 000 F.CFA/mois		
Frais de gestion	: décroissance linéaire jusqu'à 15% des cotisations à l'horizon 2025.		

Éducation/Circonscription scolaire Libreville-Est/Atelier de renforcement des capacités

Les directeurs d'écoles à l'école du management



Les formateurs, dont le chef de la circonscription scolaire, M. Moussavou Moussavou (d), à l'ouverture des travaux.

F.B.E.M.
Libreville/Gabon

LES directeurs d'écoles privées laïques de la circonscription Libreville-Est sont, depuis hier, à l'école du management. Et ce, jusqu'à ce samedi. Cet atelier de renforcement de ca-

pacités organisé à leur endroit par le ministère de l'Éducation nationale se déroule à l'école publique de Mont-Bouët 1 (Sorbonne). Sous la supervision d'inspecteurs formateurs, avec à leur tête le chef de la circonscription scolaire concernée, M. Moussavou Moussavou. M. Moussavou Mussavou a

placé cet atelier dans le cadre "du programme des actions annuelles de performance" arrêté par leur tutelle, "dans son objectif n°2 décliné ainsi : mettre en place un dispositif rationnel de suivi des apprenants et de gestion des ressources humaines d'ici la fin de l'année 2018". Occasion pour ce dernier et



Un aperçu des directeurs d'écoles prenant part aux travaux.

son équipe, de revenir sur des points tels que "Le rôle du directeur d'école", comment ce responsable doit-il "s'acquitter avec régularité de ses tâches pédagogiques et administratives". Ou encore, la manière pour un directeur d'école de "faire participer toutes les composantes du milieu scolaire à la vie de l'établissement". Tout un

programme, que la trentaine de participants avait visiblement hâte de parcourir. Interrogé sur l'opportunité d'une telle formation à l'endroit des directeurs d'écoles publiques, le chef de la circonscription scolaire a confié à l'Union qu'une formation similaire destinée au public est prévue.

• Tabagisme
Le pape interdit la vente de cigarettes au Vatican

Le pape François a décidé d'interdire à partir de 2018 les ventes de cigarettes dans le magasin détaxé où les employés du Vatican peuvent faire leurs courses. "La raison est très simple: le Saint-Siège ne peut pas contribuer à une activité qui affecte clairement la santé des gens", a expliqué, jeudi, le porte-parole du Vatican, Greg Burke, dans un communiqué. "Aucun profit ne peut être légitime s'il met des vies en danger", a-t-il ajouté, en reconnaissant, mais sans donner de chiffres, que les cigarettes vendues à prix réduit représentaient "une source de revenus pour le Saint-Siège".

Rassemblés par SNN